

renoncement à un usufruit

Par line92360, le 14/05/2012 à 16:34

Bonjour,

La mère de mon ami est décédée le 6 mars 2012. Il a appris que le mari de celle-ci était usufruitier de ses biens(ils étaient toutefois mariés sous le régime de la séparation de biens et n'ont pas eu d'enfant). Dans la succession se trouve une maison qu'elle avait acheté avec son premier mari (et père de mon compagnon). A la mort de ce dernier mon ami a hérité de la part de son père.

Aujourd'hui le conjoint de la mère de mon ami souhaite renoncer à cet usufruit (en raison principalement de son âge 86 ans et du fait qu'il vit dans sa propre maison)et ne veut pas être embêter avec les charges afférentes à cet usufruit.

Comment doit-il procéder ? Le clerc du notaire de mon ami a indiqué que cela ne changeait rien mais que le monsieur devait lui faire un courrier en ce sens sans aucune précision. Mon ami est très perturbé par tout cela car personne ne lui donne de réponse précise et son notaire n'a toujours pas repris contact avec lui.

merci d'une réponse rapide si possible, la succession étant en cours de règlement et il ne voudrait pas que des délais soient dépassés